Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260320-2026_03_004-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Vincent MELCION, Lydie QUENET, Olivier IBARRA, Pauline ARMYNOT, Eric REGEARD, Chantal MORELLO, Johnattan BARBIER, Emilie GODEMER, Jérémy RAVEZ, Christèle GIRARD, Lucas CHALMEL, Charlotte BOULANGER, Jean-René FRANGEUL, Rachelle GUINEHEUX, Sylvain PINAULT
Absents :
A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Madame Pauline ARMYNOT
Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15

DELIBERATION n° 2026-03-004

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de M. Vincent MELCION élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.
Monsieur le Maire indique que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.
En vertu de l'article L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.
Ce pourcentage donne à la commune un effectif maximum de 4 adjoints.
Le président propose de voter pour définir le nombre d'adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal :
➢ - de DECIDER de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire
Vote à main levée :
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à Quatre (4), le nombre des adjoints au maire de la commune

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

La secrétaire de séance,
Mme Pauline ARMYNOT